



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 juin 2023

Objet de la délibération

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Valérie MAHÉ à Gwendal HENRY , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO , Julien LE DOUSSAL à Jean-François LE CORFF .

Absent(s) :

Julian PONDAVEN , Peggy CACLIN .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2023.06.003

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 mai 2021 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

1 – Affectation des propriétés communales

Mise à disposition des locaux du futur Centre Technique à Saint Gilles à la Société Gaumont Production télévision.

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

Les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le dernier Conseil Municipal :

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Travaux de grosses réparations sur la voirie communale	EUROVIA	Minimum -100 000, 00 € H.T Maximum-416 666,667 € H.T	30/05/2023

5 – Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

OBJET	BÉNÉFICIAIRE BAILLEUR	MONTANT € H.T MENSUEL	DATE DE PRISE D'EFFET
Locaux futur Centre Technique	Gaumont Production Télévision	Suivant décision du Conseil Municipal	15 mai 2023

7 – Régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux

DCDSF n°2023.04.007 : Clôture de la régie de recettes des vacations funéraires à compter du 1^{er} mai 2023.

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

04 mars 2023 au 30 mai 2023

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		6
Saint-Gilles	1	2
Saint-Caradec	2	
TOTAL	3	8

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre	1	
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		
TOTAL	1	

10 – Aliénation de gré à gré de biens mobiliers

Mise à la réforme du 7 avril au 15 avril 2023 des matériels suivants :

- RENAULT BENNE 639 VA 56 - B80-35 CTM
- EQUIPEMENT VEHICULES - JANTES POUR 639 VA 56
- CABINE RENAULT IMMAT 639 VA 56
- RENAULT MEGANE 4652 VL 56

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **49**
- Nombre de DIA reçues du **11.04. 2023** au **31.05 2023** : **49**

16 – Représentation de la Commune en justice et transactions inférieures à 1 000 €

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNÉE	DÉCISION
Demande d'expertise SCI La Tannerie	Tribunal Judiciaire de Lorient	Il n'y a pas lieu à référé. Rejet des demandes de la SCI. Condamnation de la SCI aux dépenses et aux frais au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

20 – Ligne de trésorerie

DCDSF 2023.05.009 :

Montant de 1 000 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne

Durée : 12 mois du 15 juin 2023 au 14 juin 2024

Taux variable : Euribor 1semaine + 0.40 %

Echéance de remboursement trimestrielle

26 – Demandes de subventions

DCDAP 2023.04.006 : Fonds verts : demande pour les projets de végétalisation de la cour d'école de Langroix et de maraîchage biologique/potager urbain.

DCDAP 2023.04.008 : Bien vivre partout en Bretagne : demande pour l'aménagement de la place Foch et des opérations de préfiguration de l'esplanade Mandela et du quai Pont Neuf.

27° - Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Numéro de dossier	Date de dépôt	Lieu des travaux	Objet de la demande
DP 56083 23C 0149	23/05/2023	Parc Saint Hervé	Toilettes sèches
PD 56083 22C 0003	30/06/2022	Lavoir rue des Ecoles	Demande d'annulation du permis de démolir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 05 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 12 juin 2023,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Affiché le

ID : 056-215600834-20230629-D202306003-DE